



Charte des plates-formes du Réseau National des MSH

Le Réseau National des MSH a constitué un maillage national des plates-formes développées par les MSH. Toute (nouvelle) plate-forme s'engage à respecter les principes définis dans la présente Charte.

Les MSH adhèrent à la Charte des plates-formes du réseau des MSH dont le texte suit.

1. **Une plate-forme du RNMSH est** un ensemble de moyens techniques organisés de façon systématique qui, allié à des compétences d'ingénierie de haut niveau, constitue une instrumentation spécifique et mutualisée au service de la recherche en SHS.
2. Les plates-formes ont un objectif d'**assistance à la recherche** clairement défini, et s'inscrivent dans des programmes de recherche portés par chaque MSH.
3. Elles s'appuient sur un **équipement** technique et des compétences spécifiques qui leur sont dédiés en propre.
4. Une plate-forme est **mutualisée** entre plusieurs utilisateurs appartenant à différentes entités (laboratoires, établissements, équipes constituées autour d'un programme de recherche).
5. Une plate-forme s'intègre dans un des **six réseaux de plates-formes** identifiés par le RNMSH (Spatio, Scripto, Audio-Visio, Cogito, Data et Fundit), et participe au **développement du réseau** dans lequel elle est ancrée. Le RNMSH est mentionné dans les documents de communication des plates-formes.
6. Les plates-formes sont **ouvertes** aux équipes associées aux MSH du réseau national et leur utilisation peut générer une demande de participations aux coûts engendrés.
7. Le RNMSH **favorise les actions inter-MSH par la mise en réseau** des plates-formes et les échanges d'expérience entre les métiers d'ingénierie scientifique associés.
8. Les MSH constituent **le lieu de déploiement et d'ancrage** des Très Grandes Infrastructures de Recherche en SHS et des Infrastructures de Recherche d'Information Scientifique et Technique sur le territoire national. Leurs réseaux de plates-formes sont articulés à l'ensemble de ces infrastructures.